

Vie des Quartiers - Démocratie participative - Charte et règlement intérieur des conseils consultatifs d'habitants - Renouvellement des instances de démocratie participative de quartier

M. l'Adjoint GENDRAUD, Rapporteur : Le développement de la participation des citoyens à la vie de la cité est un engagement fort de la collectivité.

La participation trouve notamment à s'exprimer au sein des conseils de quartier mis en place dès 1996 à Besançon.

Il est apparu nécessaire d'approfondir et de renouveler les modalités de fonctionnement de ces conseils de quartier en révisant leur charte et en créant un règlement intérieur.

Le premier document fixe les grands principes de leur fonctionnement ; le second précise les éléments de la Charte en déterminant plus précisément les modalités de fonctionnement quotidiennes.

Le renouvellement de la charte coïncide avec celui des conseils de quartiers et doit permettre de donner un nouvel élan à ces instances de démocratie participative.

Afin de mieux souligner cette volonté de renouveau et d'approfondissement, il est apparu opportun de donner une nouvelle dénomination à ces instances qui seront désormais appelées : «Conseils Consultatifs d'Habitants» (CCH).

I - Création de Conseils Consultatifs d'Habitants

Chacun des 13 quartiers bisontins serait doté d'un conseil consultatif d'habitants (CCH).

Les conseils consultatifs d'habitants sont des outils d'aide à la décision politique, qui contribuent à un meilleur dialogue entre les Bisontins, leurs représentants et l'administration en :

- favorisant la compréhension de l'organisation politique et administrative de la Ville,
- contribuant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers,
- faisant valoir la parole des habitants,
- favorisant le «vivre ensemble».

II - Le découpage territorial

La Ville est découpée en 13 quartiers dont l'importance diffère au regard de leur population :

* Les quartiers de moins de 5000 habitants :

- Battant (4 188 habitants),
- Bregille/Prés de Vaux (3 093 habitants),
- Clairs-Soleils (4 118 habitants),
- Tilleroyes (1 342 habitants),
- Velotte (2 201 habitants),

* Les quartiers de 5 000 à 11 000 habitants :

- Boucle/Chapelle des Buis (10 796 habitants),
- Grette/Butte (9 399 habitants),
- Rosemont/Saint-Ferjeux (6 176 habitants),

* Les quartiers de plus de 11 000 habitants :

- Chaprais-Cras (15 439 habitants),
- Montrapon/Montjoux/ Fontaine Ecu/Montboucons (13 369 habitants),
- Palente/Orchamps/Combe Saragosse/ Vaïtes (14 057 habitants),
- Planoise/Châteaufarine (19 531 habitants),
- Saint-Claude/Torcols/ Chailluz (13 975 habitants)

Ce découpage est inchangé.

III - Composition des CCH

1 - Nombre de membres

Il est proposé de faire varier la composition des CCH selon l'importance du quartier et en respectant l'équilibre des collèges, de la manière suivante :

- * 28 membres pour les quartiers de moins de 5 000 habitants,
- * 36 membres pour les quartiers de 5 000 habitants à 11 000 habitants,
- * 44 membres pour les quartiers de plus de 11 000 habitants.

2 - Création de différents collèges

Afin de favoriser une diversité de population et une mixité sociale et générationnelle, les CCH s'organisent autour de 4 collèges :

- un collège «tous habitants du quartier» tiré au sort sur un fichier large
- un collège d'habitants volontaires tirés au sort après avoir répondu à un appel à candidature diffusé largement
- un collège d'acteurs économiques et associatifs du quartier élus parmi leurs pairs,
- un collège de membres désignés par le Maire parmi des personnes engagées dans le quartier pour rétablir les équilibres de représentativité.

Ces quatre collèges sont d'égale importance :

- * 7 membres pour les quartiers de moins de 5 000 habitants,
- * 9 membres pour les quartiers de 5 000 habitants à 11 000 habitants,
- * 11 membres pour les quartiers de plus de 11 000 habitants.

IV - Fonctionnement du CCH

Chaque CCH comporte un bureau composé de 5 personnes : un représentant de chaque collège et un élu de quartier.

Le CCH est animé par un bureau composé de 5 personnes :

- chaque collège élit en son sein 1 représentant (scrutin majoritaire à 2 tours),
- l'élu de quartier siège de droit dans le bureau.

1 - Le bureau :

- * organise les travaux du CCH
- * veille au respect des règles de fonctionnement du CCH
- * fixe l'ordre du jour des assemblées plénières et définit les priorités
- * valide les travaux et les propositions des commissions avant transmission à l'assemblée plénière.

2 - Le Président

Elu par les membres du bureau (représentants des 4 collèges), le Président préside le bureau du CCH, convoque les assemblées plénières, assure le lien entre les membres du CCH et l'élu du quartier et facilite ainsi l'activité du CCH.

V - Moyens dédiés

Afin de permettre aux CCH d'avoir des moyens d'action, il est notamment proposé de les doter de moyens financiers.

1 - Budget

Son montant est défini de la manière suivante selon une répartition prenant en compte l'importance du quartier :

* moins de 5 000 habitants	4 600 €
* de 5 000 à 11 000 habitants	9 200 €
* plus de 11 000 habitants	13 800 €

soit 120 000 € pour l'ensemble des CCH en 2009 (sous réserve du vote du budget) ; le Conseil Municipal décidera annuellement du montant des dotations affectées à chaque CCH.

2 - Autres moyens

Comme par le passé, il est proposé qu'un agent de développement chargé d'un ou de plusieurs CCH accompagne ces derniers.

En outre, des formations seront organisées et des outils de communication mis à disposition des CCH (journal des quartiers, page des CCH du site web de la Ville...).

VI - Modalités de renouvellement

La mise en place des CCH devrait intervenir à partir du début de l'année 2009.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver la Charte des Conseils Consultatifs d'habitants,
- à approuver le Règlement Intérieur des Conseils Consultatifs d'Habitants,
- à autoriser M. le Maire à organiser la mise en place des Conseils Consultatifs d'Habitants et à signer tout document nécessaire.

«M. LE MAIRE : Ces conseils de quartier, on les a mis en place en 1995. Ils sont d'un maniement un peu difficile mais nécessaires à la démocratie. Il y a eu de grands progrès faits, de grandes avancées mais on a pensé qu'il fallait un peu changer tout cela. Je veux rappeler aussi que les conseils consultatifs d'habitants font avancer les idées, la démocratie locale mais ce ne sont pas des conseils municipaux de quartier, je crois que c'est important de le souligner afin de ne pas engendrer des déceptions, des frustrations. On veut aussi dans cette charte montrer, -Françoise PRESSE avait engagé cela et Didier GENDRAUD a continué- qu'être membre d'un conseil consultatif d'habitants ce n'est pas une mission à prendre à la légère, que ça nécessite de la présence, de l'assiduité, du travail, c'est pour cela d'ailleurs que le nombre de conseillers est plafonné. Et puis le rôle des conseils de quartier est avant tout de donner la parole à ceux qui ne la prennent pas habituellement. C'est pour cela qu'on n'a pas voulu continuer sur la formule du volontariat. On a choisi, je sais que c'est très contesté, un système qui permet de donner la parole aux Bisontins qui ne se croient pas autorisés à donner leur avis en quelque sorte. Alors ce n'est pas une innovation bisontine, je le disais l'autre jour en conférence de presse, Reims, Strasbourg, Dijon le font. Ce n'est pas une solution de facilité, c'est plus compliqué à mettre en place parce qu'il y a des personnes qui sont tirées au sort qui ne voudront pas mais ça nous paraît quand même plus juste. Et puis on a voulu aussi que les conseils consultatifs d'habitants soient ouverts, vous le savez, aux acteurs associatifs et économiques, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je pense que c'est mieux de faire ainsi parce qu'au fond un commerçant par exemple ou un membre d'une association qui a son siège là, c'est important qu'il puisse participer à la vie du quartier même s'il n'y habite pas. Il faut aussi dire que dans les commissions, le nombre de personnes n'est pas limité. C'est le conseil consultatif qui est limité dans sa formule mais c'est aussi pour faire en sorte qu'il y ait une certaine assiduité, s'il n'y a pas d'assiduité ça ne correspond pas à grand-chose.

Et puis on a supprimé le système de co-président ; il n'y a plus un co-président élu parce que certains quartiers avaient le sentiment que le co-président élu c'était un peu la voix de la Mairie qui venait un peu verrouiller tout cela, donc il y aura un co-président désigné par les habitants et à côté un conseiller ou un adjoint de quartier qui aura lui une mission qui sera différente mais ils travailleront ensemble. Donc tout cela c'est vraiment un signe de confiance de la part de la Ville vis-à-vis des quartiers. C'est la mise en place aussi de budgets propres, pas de budget énorme, le budget c'est la Ville qui le gère mais des budgets propres aux quartiers pour faire un certain nombre de choses. Je crois qu'il faut voir cela comme étant un gage de confiance, un gage d'ouverture et puis si je devais résumer en une phrase tout cela, mais Didier GENDRAUD le dira dans un instant certainement, ces conseils de quartiers on a voulu en doter Besançon pour que ce soit des conseils consultatifs d'habitants plus ouverts, très représentatifs, plus autonomes de la Mairie et recentrés sur leur mission qui est une mission d'aide à la décision politique. Ce n'est pas une mission de prise de décision politique, c'est une mission d'aide à la décision politique, informer, nous permettre de voir ce qui se fait dans les quartiers, ce qui se fait bien ou ce qui se fait mal. C'est tout ce que j'ai à dire. On va laisser les questions se poser et Didier y répondra.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Cette réforme des conseils de quartiers m'interpelle en particulier sur la création des différents collèges censés représenter la diversité de la population, la mixité sociale et générationnelle. Les représentants des deux premiers collèges sont tirés au sort, les premiers sur un fichier large, j'aimerais bien que M. GENDRAUD nous donne un petit peu des précisions sur ce fichier, les deuxièmes concernent des personnes qui se sont portées volontaires. Pour moi la démocratie même participative ne semble pas tellement s'adapter du système de tirage au sort. Le tirage au sort me fait plus penser à la conscription sous l'ancien régime ou à la démocratie athénienne, pour moi dans une démocratie on ne fait pas de tirage au sort. Le troisième collège qui représente les acteurs économiques

et associatifs du quartier doit être élu par leurs pairs. J'aimerais aussi avoir des précisions quant à la composition de ce collège sachant que les aspirations ou les intérêts des uns des autres ne concordent pas toujours. Le dernier collège, on ne peut pas parler de démocratie puisque ce sont des personnes qui sont nommées, désignées, même s'ils sont l'émanation d'un choix d'élus. Donc pour moi la charte reste très floue dans sa composition et c'est pourquoi nous ne la voterons pas.

M. LE MAIRE : Vous voulez dire en fait que je serais un peu le Périclès du XXI^{ème} Siècle.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Au temps de Périclès quand même les bouleutes étaient représentatifs parce qu'il y avait un bouleute pour 80 personnes, là j'ai compté, ça ne fait qu'un pour 300 voire 800 personnes.

M. LE MAIRE : Ça fait un peu moins je suis d'accord. J'aime mieux être Jean-Louis FOUSSERET que Périclès, en fait je me sens bien comme ça.

Mme Martine JEANNIN : Notre groupe d'opposition n'a pas la même conception que la vôtre de la démocratie participative. Effectivement sur le premier collège, sortir des noms d'un fichier, j'ai entendu un fichier EDF, ou désigner des responsables tout entier liés à votre cause ne nous paraît pas mettre en place la démocratie participative. Nous ne sommes pas les seuls à penser différemment. Pour vous citer quelques exemples de villes, Grigny dit : toute personne intéressée peut participer au conseil de quartier ; les conseils sont ouverts à tous sur la base du volontariat. Rejoignez les instances de la démocratie participative et notamment les conseils de quartiers auxquels vous pouvez postuler. A Cergy : le conseil de quartier est un lieu de concertation, d'information et d'échanges entre les élus, les habitants et les acteurs locaux, associations ou professionnels. Tous ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire. De plus, demandez à chaque habitant 1 € pour financer le conseil de son quartier sans lui faire connaître la destination réelle de son argent nous paraît être une mesure imposée qui va justement à l'encontre du sens démocratique que vous voulez donner soit disant à cette mesure. Notre décision est de refuser.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas vraiment surpris.

M. Jean ROSSELOT : Mes chers collègues, les conseils de quartiers sont nés d'une pratique, on va presque dire d'une génération spontanée des années 70 peut-être...

M. LE MAIRE : 95, 90-95.

M. Jean ROSSELOT : Ici peut-être mais dans toute la France ça a commencé à partir des années 70 et Mulhouse par exemple, l'Est proche de l'Alsace, l'Alsace elle-même ont été en avance et les conseils de quartiers ont fini par être consacrés par la loi. Alors quel usage en a fait la Ville de Besançon ? Pour avoir participé au conseil de quartier me concernant, la Boucle - Chapelle des Buis, pour avoir été à de nombreuses réunions de conseils de quartiers, je pense que le bilan qu'on peut en tirer, c'est que les conseils de quartiers, l'usage que la Ville en a fait, ont été plus des faire-valoir de la politique officielle que de véritables éclaireurs de la décision publique.

Je me souviens par exemple avoir vu à la réunion de consultation que présidait Michel LOYAT sur le PLU, des membres du conseil de quartier de Saint-Ferjeux lever les fourches parce qu'ils auraient tellement aimé être appelés à travailler en amont sur ce projet, et c'était vraiment de leur compétence, par exemple le dessin des sentiers de cheminement entre les villas et les propriétés. Ça, c'eût été de la véritable politique de participation citoyenne.

Alors aujourd'hui vous renouvez le genre. Quelle appréciation peut-on porter sur votre projet de réforme ? Pour répondre à cette question, il faut s'en tenir aux fondamentaux, c'est-à-dire la démocratie et la participation. La démocratie pour moi Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est l'élection. La Grèce antique en effet nous l'a enseigné et nous en sommes toujours aujourd'hui les bénéficiaires. Or aucun des 4 collèges dont vous voulez composer les conseils de quartiers ne procèdent de l'élection sauf peut-être, mais étrangement ce n'est pas indiqué, celui des acteurs, je dis bien peut-être, économiques, associatifs

et sociaux, et encore ce n'est pas indiqué alors je ne sais pas ce qu'il faut en penser mais sur les 3 autres collègues, 2 verraient leur composition procéder du tirage au sort et 1 carrément désigné par le Maire. Permettez-moi de vous dire, ça a été dit avant moi mais je le répète, que le tirage au sort ne fait pas bon ménage avec la démocratie. Quant à la désignation directe par le Maire, ça nous ramène aux deux dernières années du XVIII^{ème} Siècle où le Premier Consul, Bonaparte, désignait lui-même les membres du Sénat.

Toujours au registre de la démocratie, la démocratie veut que tout emploi des fonds publics soit défini par les élus du suffrage universel. Vous m'accorderez que j'ai souvent défendu l'idée ici qu'il fallait doter, et ça je m'en félicite, et je vous en remercie, les conseils de quartiers de moyens financiers, mais encore faudrait-il et c'est là l'exigence de la démocratie, le principe de spécialité budgétaire, que le Conseil Municipal soit appelé à délibérer sur un minimum de préfigurations des dépenses, dépenses actions intergénérationnelles, tout petit équipement de sécurité routière, fleurissement, que sais-je encore. Quant à l'appellation, franchement je ne vous félicite pas pour le changement de titre parce que passer de conseil de quartier à celle de conseil consultatif, la sémantique a son rôle à jouer, c'est franchement très réducteur et on peut vraiment le regretter vivement. Nous sommes totalement contre ce projet parce qu'il ne nous semble pas procéder de l'idéal démocratique que nous avons et de l'idée du bien public et du bien-être de nos concitoyens que nous nous faisons. Notre position que nous avons défendue pendant la campagne électorale est celle de refondre complètement l'idée à Besançon de conseils de quartiers, d'abord les appeler par exemple des unités de ville.

M. LE MAIRE : Les comment ?

M. Jean ROSSELOT : Les unités de ville.

M. LE MAIRE : Ah oui !

M. Jean ROSSELOT : Franchement vous ne trouvez pas que ce serait aussi alléchant pour nos concitoyens que conseils consultatifs ? Parce que qui dit conseil consultatif dit finalement pas souvent grande influence, je préférerais l'idée de l'unité de ville. De plus mais c'est une conception totalement différente, nous avons toujours pensé qu'il n'y avait pas assez de conseils de quartiers. Franchement est-il bon de maintenir ou de ne pas distinguer Planoise des Hauts du Chazal ? Est-il bon de ne pas distinguer les Montboucons de Montrapon ? Est-il bon de mettre dans le même paquet si je puis dire, si je peux m'exprimer ainsi, les Vaîtes et la Combe Saragosse ? Non. Unité de ville au sens, et c'est ce manque-là que nous déplorons, unité de ville au sens de plus grande homogénéité, de plus grande humanité, de plus grande convivialité.

Nous sommes pour la désignation, comme l'a dit avant moi Martine JEANNIN, par l'élection possible d'ailleurs par collège mais laquelle élection devrait être précédée d'une très large information de la Ville prenant appui sur des référents par exemple de rues ou même d'immeubles qui seraient là pour mobiliser tous les citoyens, mais vraiment tous les citoyens. Et à partir de là on décline, on dévide la bobine, l'élection, la mise sur pied des organes, présidents, commissions et le travail, le tout étant fédéré, ces unités de ville étant fédérées dans un conseil présidé par le Maire. Vous voyez que nous avons une conception qui à mon avis est plus humaine, plus démocratique que la vôtre et ce qui fait que nous nous en séparons vivement et que nous allons la refuser mais nous aimerions que vous vous inspiriez de la nôtre.

M. LE MAIRE : Vous avez défendu votre conception pendant la campagne avec le succès que l'on sait, ça n'a pas été reçu. Il y a quelque chose que je n'accepte pas Monsieur ROSSELOT, c'est que vous vouliez vous, vous faire passer ici pour des vrais démocrates et nous pour le contraire, non Monsieur ROSSELOT vous n'avez pas la parole, laissez-moi parler, cela ça ne marche pas comme ça. Quand on voit au niveau national comment les choses sont décidées, la concertation qu'il y a dans tous les projets qu'on voit actuellement où même certains ministres apprennent le matin aux informations comment par exemple, et j'ai entendu Christine ALBANEL le dire, on allait supprimer la publicité sur les chaînes de télévision, et je peux vous donner des exemples comme ça à la pelle. De grâce, ne venez pas donner au Maire de Besançon des leçons de démocratie ! Je ne dis pas que vous n'êtes pas un démocrate Monsieur ROSSELOT mais j'estime l'être au moins autant que vous. Là-dessus, je ne veux pas laisser planer le moindre doute.

Maintenant, quand vous dites que les conseils de quartiers sont des gens à notre solde, vous n'avez qu'à regarder un peu qui étaient les présidents des conseils de quartiers et vous verriez que vraiment si j'avais voulu mettre des gens à ma solde, ce n'est pas exactement eux qu'on aurait. Je pense qu'au contraire c'est bien qu'il y ait des gens qui apportent des choses, qui contestent et qui construisent, ce que je vous reproche un peu à vous de ne pas faire. En plus, vous êtes en contradiction totale ; dans un premier temps vous nous dites donnez des budgets, on donne les budgets aux quartiers, vous nous dites alors c'est bien mais c'est de l'argent public, il faut donc qu'on le contrôle ici au Conseil Municipal. Mais si, vous l'avez dit Monsieur ROSSELOT ! -Monsieur ROSSELOT est-ce que vous allez pouvoir vous maîtriser et me laisser parler, vous reprendrez la parole après. En permanence, vous dites une chose et après vous dites exactement le contraire-.

Pourquoi y a-t-il un 4^{ème} collège désigné par le Maire ? Ce n'est pas pour mettre des amis à moi mais pour rétablir un certain équilibre, Monsieur ROSSELOT, parce que vous savez très bien, que ce soit par élection ou tirage au sort ou tout autre moyen que nous pouvons mettre en place, il y a des choses auxquelles nous n'échappons pas, c'est une mauvaise représentativité de certaines catégories de la population. Moi ce que je veux, c'est qu'on respecte au maximum la parité homme/femme, sauf que quand il n'y a qu'un tirage au sort ou des élections, on ne la respecte pas et la dernière fois j'ai eu beaucoup de mal à trouver des femmes. Nous voulons que les minorités soient représentées car elles l'étaient mal. C'était la même situation d'ailleurs au Conseil des Sages où nous avons fait beaucoup d'efforts avec Abdel, avec Lazhar qui n'était pas encore conseiller municipal et avec d'autres pour trouver des personnes venant des minorités pour être présentes. Il faut que tous les âges soient représentés, que tous les sexes soient représentés, que toutes les origines socio-professionnelles soient représentées, que toutes les origines de chacune et de chacun soient représentées. Par exemple, je vais prendre le quartier de la Grette/Butte/les 408, est-ce que vous estimez normal que par tirage au sort ou par élection il n'y ait personne des 408 ? S'il n'y a personne des 408, le Maire mettra quelqu'un des 408 mais pas forcément quelqu'un à sa botte. Vous imaginez toujours le pire mais je ne suis pas machiavélique comme vous, parce qu'au contraire ceux qui ne pensent pas comme moi, j'essaie de faire en sorte qu'ils puissent après venir soutenir mon action. Ceux qui ne pensent pas comme moi ne sont pas des ennemis, au contraire, à partir du moment où ils peuvent apporter quelque chose. Est-ce que vous vous imaginez que par exemple sur la Grette/Butte il n'y ait que des commerçants du secteur de la Grette/Butte et qu'il n'y ait personne des 408 ? Qu'il n'y ait pas quelqu'un d'une deuxième ou d'une troisième génération des 408 ou d'origine étrangère aux 408 alors qu'ils font partie de la population ? Non, et c'est cela qu'on veut corriger, c'est cela que je veux corriger. On ne fait pas d'enquête sur les personnes. Souvent ce sont des personnes qui ont déjà posé leur candidature par ailleurs et qu'on reprend.

Alors je ne mets pas en cause votre honnêteté, votre côté de démocrate mais de grâce ne mettez pas en cause ni mon honnêteté ni ma volonté d'être un vrai démocrate, ce que je crois être et ce dont je m'honore.

Mme Catherine GELIN : Je vous remercie sur vos propos à propos du travail, des propositions et de la construction des projets de quartiers.

M. LE MAIRE : Mais qui était présidente du conseil de quartier des Tilleroyes ?

Mme Catherine GELIN : Tout à fait, c'est pour cela que j'apprécie ces termes.

M. LE MAIRE : Mme GELIN qui est une femme honnête peut vous dire qu'elle est venue me voir un jour me dire qu'elle voulait démissionner et que je lui ai demandé de rester. C'est vrai Madame GELIN ou ce n'est pas vrai ?

Mme Catherine GELIN : J'ai souhaité partir effectivement.

M. LE MAIRE : Et je vous ai demandé de rester.

Mme Catherine GELIN : Et je l'ai exprimé de différentes façons. Par contre, je peux parler de mon expérience de conseil de quartier. Le conseil de quartier c'est quelque chose qui est absolument remarquable, un outil merveilleux de convivialité, de travail. Cependant cela nécessite beaucoup d'efforts et de volonté. Ce qui me chagrine dans ce tirage au sort, c'est que nous ne savons pas quel fichier vous utiliserez. Vous pouvez utiliser un fichier EDF mais si c'est monsieur qui est inscrit et que monsieur n'a pas envie d'y aller et que madame a envie d'y aller ou qu'un des enfants ait envie d'y aller, vous l'empêchez d'y aller. Donc sur quel fichier allez-vous vous baser ? Donc pour moi si vous voulez la démocratie c'est le fait que chaque personne puisse effectivement être acteur dans son quartier, participer. Un conseil de quartier c'est quelque chose également de convivial, ouvert pour tous, où l'on discute, on crée des réseaux d'amitié, de convivialité et où l'on aborde des projets. Lorsque l'on est obligé, on n'a pas forcément l'intention de construire quelque chose ensemble. Donc c'est sur ces choses-là que je pense qu'il est utile d'insister. Je proposerai plutôt, pour le renouvellement des conseils de quartiers, qu'il y ait une large publicité pour, avant que l'on ait ce tirage au sort, que les personnes puissent être invitées à s'inscrire et à participer à la première composition des collèges et l'élection du président.

Ensuite pour tenir les groupes de travail c'est très difficile, donc il faut les motiver. Pour cela il y a besoin de réponse. Lorsqu'il n'y a pas de réponse c'est très démotivant. Un travail se fait sur un long terme, on nous disait c'est difficile de travailler sur des projets de quartier, nous ne savons pas faire. La dernière réunion où j'étais c'était un petit peu cela : on va travailler sur des grands projets de ville. Il est évident qu'il y a des grands projets de ville qui sont intéressants parce qu'ils concernent un quartier, un autre, etc. Mais à l'intérieur de chaque quartier, il y a des choses qui n'existent pas, que chacun peut souhaiter voir exister un jour et il faut essayer de leur donner le moyen d'exister.

J'ai regardé votre site au moment des élections et j'ai vu avec bonheur que le travail du conseil de quartier figurait parmi les points positifs de l'ex-municipalité et donc que vous le portiez à votre bilan d'actions.

Ce que je souhaite vraiment, c'est que ces quartiers soient ouverts à un plus large public même en assemblée plénière et qu'il y ait effectivement peut-être des forums sur des sujets plus généraux et qui impliquent à ce moment-là plus l'ensemble de la ville. J'aurais eu une autre démarche. Je voterai contre ce projet quand même (réactions) car cette charte ne me convient pas.

M. LE MAIRE : J'allais vous remercier pour le côté positif et constructif de votre exposé sur lequel Didier va vous répondre globalement, entre autres par rapport au fichier. Vous avez encore le temps de réfléchir avant de voter contre mais je sais bien qu'il y a une solidarité de groupe qui existe. Cela dit, l'information pour trouver des volontaires sera faite et elle sera importante. Ce que vous avez dit est bien, il n'y a que la fin que je ne comprends pas bien.

Mme Catherine GELIN : C'est simplement que je souhaite que cette charte et ce règlement soient revus et qu'effectivement on puisse plus faire un appel à candidatures volontaires pour que ces conseils de quartiers aient une action volontaire.

M. Pascal BONNET : Je pense que justement Catherine GELIN vous donne l'occasion de montrer que vous êtes un démocrate et que vous pouvez être amené à réviser cette charte et à réviser cette position que vous avez quant au nouveau conseil consultatif des habitants. Ce que je voudrais dire c'est qu'il était naturel de vouloir réformer ce qui était en cours. Mais là encore vous changez complètement, et vous changez complètement avec des éléments qui auraient pu être positifs mais que vous rendez tout à fait négatifs. Moi j'ai toujours souhaité et je suis heureux qu'on puisse ouvrir les conseils aux professionnels et aux associations. D'autre part, je ne suis pas hostile à l'idée qu'il y ait une part de tirage au sort mais une part pour permettre justement à des personnes qui ne feraient pas la démarche volontaire d'entrer dans un conseil. Mais aujourd'hui l'essentiel va être tiré au sort ou désigné par la Ville. Donc on n'est plus du tout dans l'expression démocratique des quartiers que Jean ROSSELOT a souhaitée et que Catherine GELIN a rappelée, on est, vous le dites vous-même, dans l'aide à la décision pour le Maire et son équipe. C'est en quelque sorte des sortes de prolongation dans les quartiers du Cabinet du Maire. Alors on ne doute pas du tout de votre honnêteté et de votre sens de la démocratie.

Simplement quand nous on parle de l'expression des quartiers, on ne parle pas du tout de la même chose, ce qui nous amène justement à voter contre mais on vous laisse quand même la chance puisque vous avez le souci d'unanimité dans cette ville, en écoutant Catherine GELIN qui a cette expérience, d'amender et de nous amener à voter avec vous. Mais j'en doute.

M. Michel OMOURI : Vous êtes en charge d'un outil dont on ne sait pas trop quoi faire, et il est utilisé le plus souvent sur le mode unique de l'affichage, notamment en période de campagne électorale à travers la promesse de développer la démocratie locale.

Là vous préférez revenir aux bonnes vieilles méthodes, à savoir verrouiller les débats des conseils consultatifs des habitants. Je m'en explique. Première analyse : les deux premiers collèges composés uniquement d'habitants devront passer par un tirage au sort pour y siéger alors que le dernier collège est anti-démocratique car ce sont des membres désignés par vous sans qu'ils soient passés par un tirage au sort. Il me tarde de connaître les noms qui seront retenus. Quelle belle leçon d'équité !

Deuxième analyse : vous nous proposez une nouvelle charte que la plupart des co-présidents rejettent par manque de démocratie entre les collèges. La nouvelle nomenclature manque de courage politique, à savoir que rien n'indique que les projets municipaux qui toucheront au cadre de vie des habitants seront présentés et débattus au conseil consultatif des habitants avant toute décision au Conseil Municipal. Tout le monde sait que les projets seront déjà ficelés et il y aura un semblant de débat. Vous nous ferez croire à coup de communication qu'il y aura de vrais débats, de vraies propositions mais hélas plus personne ne croit au Père Noël. Monsieur le Maire, le vrai courage politique serait que les conseils consultatifs des habitants soient des instances participatives composées des forces vives de notre ville et que chaque élu municipal puisse être convié à chaque réunion de travail. Pour plus de démocratie, l'objectif serait d'avoir des espaces d'expression et de dialogue ouverts à tous pour qu'enfin leurs voix soient entendues avant chaque décision sur tous projets municipaux qui peuvent avoir une incidence sur les Bisontins. Et je vais peut-être apporter une proposition sur l'article 6 qui indique qu'un élu municipal ne peut y siéger pour une plus grande neutralité des débats. Il serait souhaitable de l'interdire à tous les élus locaux. Pourquoi un élu municipal ne pourrait pas y siéger alors qu'un Conseiller Régional ou un Conseiller Général le pourrait ?

M. LE MAIRE : Parce que c'est un Conseiller Municipal. Cela dit, il n'y a pas beaucoup de Conseillers Généraux qui siègent dans les conseils de quartiers, je n'en connais pas en tout cas, ni de Conseillers Régionaux.

M. Michel OMOURI : J'ai lu d'autres chartes dans d'autres villes, ça s'est fait.

M. LE MAIRE : Ecoutez Monsieur OMOURI, s'il n'y a que cela qui vous bloque, on peut y réfléchir.

M. Michel OMOURI : Merci.

M. LE MAIRE : Si on change cela, vous voterez ?

M. Michel OMOURI : Si vous prenez l'intégralité de ce que j'ai dit là, oui on pourra le voter.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. Edouard SASSARD : C'est plus sur un point un petit peu particulier, une remarque sur la communication. Il y a tout le travail en amont en effet, comment les collèges ont été constitués, etc. et puis il y a cette partie communication avec le journal des quartiers. Ça va être le support de communication principal, un vecteur hyper important. D'après ce que j'ai lu, c'est un support pour l'ensemble des quartiers et c'est centralisé par un comité de rédaction composé -alors c'est là où mes remarques, mes questions arrivent- d'un journaliste professionnel. Alors on voudrait savoir qui, quand, comment, comment vous l'avez trouvé, d'où il vient, si c'est quelqu'un de Besançon, est-ce que vous avez déjà des informations là-dessus ?

M. LE MAIRE : De Vesoul ? Non !

M. Edouard SASSARD : Ça pourrait être bien. Et sur la deuxième partie les membres des conseils consultatifs des habitants, d'élus et de services municipaux, on aimerait bien avoir la répartition en quelque sorte sur votre comité de rédaction, qui fait quoi, combien il y en a, combien il y a d'élus, comment ça se passe, clairement. Et puis je finis par une remarque une fois de plus en rapport avec les sites Internet et j'espère que M. ALAUZET et M. CYPRIANI seront d'accord avec moi. Sur le rapport, il est indiqué que des outils de communication seront mis à disposition des CCH avec comme précision : page des CCH du site Web de la Ville. On ne sait pas si on trouvera le journal du quartier sur le site mais je pense que ce serait bien qu'il y soit. On peut très bien imaginer faire un premier envoi papier en demandant aux destinataires s'ils seraient d'accord de le recevoir par mail, faire des campagnes, des mailings ça coûte moins cher, on a moins de problèmes au niveau écologique, trouver un axe de décision qui peut être justement novateur pour ce journal des quartiers.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, la démocratie c'est un système politique certes imparfait mais qui présente à mes yeux deux libertés fondamentales ; la première c'est celle de se présenter à des fonctions représentatives et la deuxième c'est la liberté de choisir ses représentants. Et il me semble que le système présenté ici comme une aide à la décision politique, présenté sous le vocable démocratie, ne présente pas ces deux libertés. Pire, j'ai l'impression qu'elle organise une concurrence directe et frontale entre l'élu du suffrage universel et ce que nous appellerons communément le désigné. Qui tranchera en cas de conflit entre un élu républicain et un désigné ? Comment parler de démocratie...

M. LE MAIRE : Attendez, je l'ai dit tout à l'heure Monsieur GONON en propos liminaire. Au conseil consultatif il n'y a pas à avoir de conflit entre un désigné et un élu. Ce sont toujours les élus qui décident, c'est clair. Ça ce sont les principes de la démocratie représentative aussi.

M. Philippe GONON : Comment peut-on parler de démocratie lorsqu'il existe dans une instance des membres élus par leurs pairs et des membres désignés par leur Maire ? (rires).

M. LE MAIRE : Le jeu de mot est agréable.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, de temps en temps une petite boutade dans un sujet important, ça peut détendre l'atmosphère et j'ai eu peur d'ailleurs quand Jean ROSSELOT...

M. LE MAIRE : Elle n'est pas tendue.

M. Philippe GONON : Mais elle pourrait ! J'ai eu peur d'ailleurs quand Jean ROSSELOT tout à l'heure a parlé du premier consul parce que j'avais noté aussi un exemple non pas de l'oncle mais du neveu Louis Napoléon. Il avait créé, institué dans sa Constitution de 1852 un Sénat dont les membres étaient nommés à vie. Et notre Victor HUGO national avait dit cette chose remarquable à ce sujet en parlant de Napoléon : «il a frappé de son stylet la République mais la République est comme les déesses de mer, elle saigne mais ne meurt pas».

M. LE MAIRE : C'est bien, je vois que vous avez beaucoup travaillé vos auteurs.

M. Philippe GONON : Nous sommes en plein exercice de démocratie directe, j'ai l'impression.

M. LE MAIRE : Moi j'avoue que j'ai un peu moins de temps que vous pour ça. Vous savez, ce n'est pas parce qu'on désigne des personnes qu'on n'est pas démocrate. Je ne pense pas que le Président de la République qui va désigner les membres du CSA, que le Président de la République qui désigne les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, que le Président de la République qui désigne de plus en plus de monde en prenant l'avis de personne ne soit pas un démocrate. Chacun sait que c'est un très grand démocrate. Alors je veux bien que vous me fassiez effectivement cette remarque, mais de grâce quand même donnez-moi acte qu'ici les choses se passent bien et que j'entends vos remarques. Je vois beaucoup de membres de conseils de quartiers et un certain nombre rôle, je les connais.

M. Philippe GONON : Est-ce que vous êtes en train de m'expliquer que ce que je vous dis ne vous intéresse pas ?

M. LE MAIRE : Si, ça m'intéresse.

M. Philippe GONON : Que je n'apporterais rien à ce débat et qu'on peut terminer tout de suite ?

M. LE MAIRE : Non, ça m'intéresse, là vous aviez terminé de parler sur de belles citations...

M. Philippe GONON : C'est dommage, vous avez décidé que j'avais terminé de parler, or ce n'est pas le cas, mon dossier est encore complet sur deux pages.

M. LE MAIRE : Alors continuez, Monsieur GONON.

M. Philippe GONON : Et à la réponse de Victor, savez-vous ce qu'a dit Napoléon III ? Il a dit « le Sénat devrait être composé de membres qui dans le pays créent les affluences et les services rendus ».

M. LE MAIRE : Oui, il a dit beaucoup de choses Victor HUGO !

M. Philippe GONON : Alors pouvons-nous avoir cette fois-ci une définition précise des personnes dites engagées dans les quartiers ? Je voudrais simplement Monsieur FOUSSERET, non pas créer une polémique terrible, je ne fais en aucun cas le procès de la démocratie au sein de ce Conseil, je vous reconnais tous les talents de grand démocrate mais simplement nous voudrions vous faire partager certaines de nos inquiétudes. Comment peut-on parler de démocratie participative, nous ne connaissons nous qu'un seul mot, c'est le mot démocratie tout court. Et quelle peut être la justification à une réglementation de la démocratie ? Je suis allé voir l'ami Montaigne (rires) qui a eu cette phrase terrible : le bien public requiert qu'on trahisse, qu'on mente ou qu'on massacre. Et n'est-ce pas massacrer la liberté, le suffrage universel que de vouloir organiser la démocratie en nommant des représentants ou en les désignant ? Je voudrais terminer cette fois-ci véritablement sur deux règlements qui s'imposent à nous dès lors que l'on parle de l'organisation de la démocratie, la Constitution de 1958 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'article 3 de la Constitution de 1958 dit la chose suivante : la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants. Aucune section du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice. Le suffrage est toujours universel, égal et secret. Autrement dit, il n'y a qu'un seul système, c'est l'élection. Et l'article 21 de la Déclaration des Droits de l'Homme rajoute : la volonté du peuple et le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, cette volonté doit s'exprimer par des élections.

M. LE MAIRE : C'est bien pour cela cher Monsieur GONON que ces conseils sont des conseils consultatifs et que la décision est prise par les élus du peuple. Quant aux citations de Victor HUGO, il y en a une qu'on ferait bien de reprendre aujourd'hui, celle qui disait : ouvrez une école, vous fermez une prison. Aujourd'hui on ferme des écoles et on ouvre les prisons, et celle-là à mon avis est beaucoup plus d'actualité.

Mme Françoise PRESSE : Je n'irai pas tout à fait dans le sens évidemment des orateurs précédents. Je dirais que ce dossier a bien évolué...

M. LE MAIRE : Le contraire m'aurait surpris d'ailleurs.

Mme Françoise PRESSE : ...et qu'il a été souhaité par les membres des conseils de quartiers eux-mêmes qui voulaient voir évoluer la charte. Il y a eu un travail coopératif qui a été fait avec les administratifs, les élus, les membres des conseils de quartiers.

M. LE MAIRE : Pas tous, certains.

Mme Françoise PRESSE : Certains qui étaient les représentants des conseils de quartiers, et donc on aboutit à ce document qui globalement, je dois dire, évolue dans le bon sens. Je note en particulier qu'on adosse à la charte un règlement intérieur, ce qui manquait dans le mandat précédent, que par ailleurs on donne des moyens dédiés aux conseils de quartiers, là c'est une évolution, Didier GENDRAUD sûrement en parlera, qui sera, les conseils de quartiers étant formés sur l'exercice du budget, sur l'exercice d'un projet et donc participation des élus, participation des conseils de quartiers. Voilà quelque chose qui permettra d'évoluer et de présenter des projets issus des quartiers. Egalement le fait de travailler sur 4 collèges ça a été un souhait parce que dans le mandat précédent on avait énormément de mal à trouver des jeunes, des jeunes actifs. La teinte était monochrome et cela a été dit par l'ensemble des membres, il fallait revoir cela et trouver les moyens d'y remédier. Je pense que là c'est fait.

J'ai une petite réserve quant au quatrième collège sur les membres désignés. Tout d'abord pour dire les points positifs de ce collège qui assure un rôle de vigilance pour un rééquilibrage, et là-dessus très bien. Par contre, le fait que le Président d'un conseil de quartier pourrait être issu de ce collège par la voie simplement du fait que le bureau émane des 4 collèges et qu'ensuite le Président émane du bureau, là ça me gêne un peu parce que comme c'est un collège désigné, on pourrait reprocher que ce soit la voix du Maire qui soit...

M. LE MAIRE : Mais il est élu après par les autres celui-ci.

Mme Françoise PRESSE : Il est élu mais quand même au départ il serait issu d'un collège désigné, ça me gênerait moi personnellement par rapport à l'autonomie par rapport au Maire et à la Municipalité. C'est la seule réserve que j'aurais sur ce dossier. Je serais très heureuse de voir arriver comme Président de ces différents conseils consultatifs des personnes nouvelles issues des habitants du premier collège, du second ou du troisième, je serais ennuyée par la quatrième solution. Je le dis, je préfère dire les choses auparavant. Et je dis aussi que globalement ce dossier évolue bien, qu'on a en main un outil qui permettra d'avoir des conseils consultatifs composés d'hommes et de femmes qui travailleront pour cette cité comme le font aussi les élus de la démocratie représentative.

M. LE MAIRE : J'entends ce que tu dis, tu m'en avais déjà parlé hier et je t'ai donné ma réponse, je vais te la redonner publiquement. Je ne suis absolument pas d'accord avec toi parce que le co-président maintenant va être élu par l'ensemble des membres. S'il y a quelqu'un de qualité parmi le 4^{ème} collège, ce n'est pas parce qu'il est désigné par le Maire qu'il ne peut pas être élu co-président. Je pense que ce serait aller contre la démocratie de dire cela. Justement la démocratie c'est de dire voilà les candidats, vous choisissez un co-président parmi eux et c'est le conseil consultatif qui fait ce choix. Il ne faut pas toujours voir là qu'un lieu de contre pouvoir et des manipulations derrière tout cela. Moi je pense qu'il s'agit d'une aide à la concertation, une aide à la décision et puis ça fonctionnera bien. Tu l'as dit et je t'en remercie, globalement ça s'est bien passé. J'ai entendu quelqu'un qui disait tout à l'heure qu'il faut répondre plus vite aux questions des quartiers, c'est vrai. On a déjà fait des progrès mais on n'a pas assez répondu aux gens parce que c'est très démobilisateur, je crois que c'est Mme GELIN qui le disait, quand on pose une question de ne pas avoir de réponse. C'est vrai que ça dépend aussi des questions. Quand on vous demande quand sera terminée la rocade Nord-Est ou quand vous allez la commencer, il est très difficile de répondre. On pourrait répondre que cela ne dépend pas de nous. Si on nous demande quand la 2 x 2 voies entre le pont de Beure et Planoise sera faite, question que pourrait nous poser le conseil de quartier de Planoise, il l'a peut-être déjà posée d'ailleurs, le service ne peut répondre que d'une façon très vague parce que la réponse on ne la connaît pas.

Par contre, ce qui doit être fait par rapport aux conseils de quartiers, c'est aller sur place et c'est vrai que c'est que sur ce point qu'on a modifié les choses ; c'est quand même un changement de culture parce qu'auparavant on n'allait pas dans les quartiers pour expliquer les projets comme on le fait maintenant. Il peut y avoir encore quelquefois des vieux réflexes où les services, ou même les élus, veulent aller assez vite sans prendre assez l'avis des quartiers. Je pense que cela existe encore mais il faut qu'on soit vigilant par rapport à cela. Mais de gros progrès à mon avis ont quand même été faits.

M. Frank MONNEUR : Je rappellerai juste à l'opposition municipale, très amicalement, que Périclès et Bonaparte ne sont pas au bac cette année. Deuxièmement concernant le terme consultatif, c'est un terme précis et qui est très judicieusement utilisé ici. Consultatif ça signifie bien effectivement que les conseils en question ne sont pas des mairies de quartiers, contrairement à ce qui parfois a pu être véhiculé. Et je terminerai juste en disant que la démocratie participative cela dépend énormément de l'implication des citoyens. Sans implication des citoyens, il ne peut pas y avoir de démocratie participative et je terminerai en disant que c'est comme une auberge espagnole, on y trouve ce qu'on y apporte.

M. LE MAIRE : C'est vrai Frank.

M. Jean-Claude ROY : Je crois que nous sommes un certain nombre dans cette assemblée à être impliqué ou à avoir été impliqué dans des conseils de quartiers dès le début. En 1995-1996 en tant qu'habitant au départ, puis en tant qu'élu depuis 2001, le témoignage que je voudrais donner c'est l'interpellation que les conseils de quartiers font en disant notamment : il n'y a pas de jeunes dans nos conseils de quartiers. Où sont-ils ? Ils n'existent pas, ils ne viennent pas. Donc il me semble, notamment vis-à-vis de cette couche de population, que la proposition d'évolution qui est faite est certes encore un système imparfait -est-ce que le parfait existe, je ne sais pas- mais ça évolue au moins dans le bon sens, c'est-à-dire qu'on va créer des liens sociaux avec des catégories de population qui aujourd'hui ne venaient pas. Vous regrettiez, nous le regrettions aussi nous en tant qu'élus de tourner toujours sur les mêmes. Donc, essayez de saisir la balle qui vous est proposée pour essayer d'évoluer vers quelque chose de plus complet, une composition qui rapproche les habitants, qui redonne confiance. Vous avez dit Madame FAIVRE-PETITJEAN quelque chose qui m'interpellait aussi, vous dites que les intérêts des uns et des autres ne correspondent pas. Mais c'est tout l'enjeu de ces assemblées, de faire en sorte qu'en confrontant les intérêts et les avis parfois contradictoires, on arrive à faire émerger et partager la notion d'intérêt général. C'est ce qui prévaut dans un conseil de quartier. C'est d'abord se rassembler pour échanger et confronter des idées pas forcément identiques au départ, pour dégager l'intérêt général et on n'a jamais vu beaucoup de fourches se lever dans les conseils de quartiers. Chaque fois qu'il y a eu des dossiers importants comme le PLU, comme le TCSP aujourd'hui, il y a des conseils de quartiers qui s'en emparent et qui travaillent sur des contributions. Et c'est toujours l'intérêt général qui prévaut.

M. LE MAIRE : Je voudrais redire la qualité du travail de ces conseils de quartier. Par exemple concernant le PLU, dans la quasi-totalité des quartiers un travail impressionnant a été fait, peut-être pas dans tous mais dans la quasi-totalité, un gros travail a été fait. Concernant le TGV il y a eu aussi beaucoup de travail fait dans les quartiers. Le bilan est positif mais il fallait faire un certain nombre d'aménagements, c'est ce que nous vous proposons.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : J'ai été très sensible justement à votre prise en compte de la diversité des quartiers et à votre souci justement de faire en sorte que ces conseils soient véritablement le reflet de cette diversité. Par contre, il me semble que pour arriver à cet objectif, les élections sont importantes, qu'en amont une campagne de sensibilisation devrait être menée afin d'attirer l'ensemble de la population justement à s'impliquer, parce qu'il faut véritablement amener les gens à s'impliquer, ce n'est que par l'implication qu'on arrivera à avoir des résultats. Par rapport à cela, la formation des collèges devrait être faite justement sur la base de ces profils, comme l'avait déjà précisé Mme FAIVRE-PETITJEAN, à savoir justement sur le plan générationnel, également sur le plan de la mixité sociale, sur la parité homme/femme, partir de ces éléments-là pour justement bâtir les collèges, ce qui n'est pas fait aujourd'hui, plutôt s'appuyer dessus. Ce n'est que par là qu'on arrivera à une véritable représentativité.

M. LE MAIRE : Je suis un peu d'accord avec vous. C'est pour cela que je vous ai dit que le quatrième collègue allait être désigné autoritairement par le Maire, pour justement permettre de rééquilibrer cela, l'âge, la parité, les origines. S'il y a la parité dans une municipalité, c'est parce que le vote est au scrutin de liste avec l'alternance un homme, une femme. Pourquoi n'y a-t-il pas la parité à l'Assemblée Nationale ou au Conseil Général par exemple ? Parce que ce sont des élections qui se font au scrutin uninominal et la parité n'existe pas forcément. Pour une stricte parité, il faut un scrutin de liste avec alternance un homme, une femme. On ne va pas faire des listes au niveau de la désignation des conseils de quartiers, ce n'est pas possible. Où je suis d'accord avec vous et vous pouvez me faire

confiance, et si je ne le fais pas vous pourrez me rappeler à l'ordre et vous aurez raison, je veillerai à ce que la diversité soit présente. Nous ferons une campagne de communication pour qu'effectivement les personnes volontaires soient sensibilisées et puissent poser leurs candidatures en espérant qu'elles seront bien sûr tirées au sort. Si ce n'était pas le cas, effectivement à ce moment-là on verra pour rééquilibrer. C'est souvent ce qu'on fait dans ce quatrième collège qui vous fait si peur, c'est qu'on prend plutôt des gens parmi ceux qui étaient candidats et qui n'ont pas été retenus par le tirage au sort.

M. Didier GENDRAUD : Je vais essayer d'apporter un certain nombre de réponses aux questions qui ont été posées. Tout d'abord je voudrais rappeler que le législateur a laissé toute liberté aux villes pour la désignation des membres des conseils de quartiers. Je voudrais vous dire aussi qu'il y a des villes qui désignent l'ensemble de leurs conseillers de quartier, on n'est pas du tout dans cette configuration ici. Sur le rôle consultatif affirmé, réaffirmé dans le nom conseil consultatif d'habitants, cela a été largement dit mais là finalement rien ne change, c'est juste réaffirmé mais les conseils de quartiers n'ont jamais eu de pouvoir de décision, il s'agit simplement de clarifier les choses. Moi je pense que non seulement c'est aux élus de décider puisque c'est leur job mais c'est aussi aux élus désignés par le suffrage universel d'assumer les décisions politiques. Ce n'est pas aux habitants des quartiers d'assumer les décisions politiques, c'est aux élus. Et si les décisions sont mauvaises, eh bien chaque 6 ans il y a des élections et c'est le moment de sanctionner l'équipe qui a été mauvaise.

Sur le tirage au sort c'est une question de vision politique des choses. On a une divergence gauche droite, on pense nous à gauche que chaque habitant a le droit de participer à la construction de la ville, même s'il n'a pas l'habitude de parler, même s'il n'a pas l'habitude de s'exprimer. Alors c'est vrai que les instances actuelles sont ouvertes mais elles ne permettent pas aux gens qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer d'être là, parce qu'il y a un certain nombre de Bisontines et de Bisontins qui sont dans les conseils de quartiers, qui s'expriment déjà largement ailleurs, donc qui ont déjà un espace de parole. Là le but c'est bien de ramener des habitants qui ne s'expriment pas ailleurs dans les conseils consultatifs d'habitants. Pour cela il y a peut-être plusieurs moyens, un moyen adapté : le tirage au sort, on ne l'a pas inventé, il y a plein d'autres villes qui l'ont adopté. Alors c'est vrai que quand on regarde la liste des villes, et je peux vous en donner une très grande liste, c'est plutôt des villes de gauche. Il existe probablement d'autres moyens. Si vous avez des solutions toutes faites, moi je suis prêt à les entendre mais on est dans ce domaine de la démocratie participative plutôt dans de l'expérimentation permanente. Je suis allé à Paris il y a une quinzaine de jours rencontrer des élus et des services d'autres villes qui travaillent sur la démocratie participative. Chacun essaie d'inventer quelque chose qui corresponde à la configuration de sa ville à un moment donné parce que c'est quelque chose qui évolue aussi.

Sur l'information à donner sur le rôle des conseils consultatifs d'habitants avant que les Bisontines et les Bisontins ne posent candidature, moi je partage effectivement l'avis qu'il faut une très large information. Cette information sera faite, je vous donnerai le calendrier ce soir si on adopte cette nouvelle charte. A partir de fin novembre début décembre on va avoir une grande campagne de communication jusqu'au 15 janvier et puis après on aura le renouvellement. Ça sera de la communication certes écrite comme on le fait d'habitude par voie d'affichage, mais aussi de la communication orale pour aller chercher des gens qui ne maîtrisent pas forcément l'écrit.

On m'a posé la question du fichier large. Qu'est-ce qu'un fichier large ? L'idée, je pense que vous l'avez compris, c'est d'essayer de dépasser le fichier des élections locales qui exclut de fait un certain nombre de gens, tous ceux qui ne votent pas et qui sont pourtant habitants de la ville. Je ne donnerai pas plus de précision sur ce fichier large, pourquoi ? Parce qu'on a fait un certain nombre de propositions à la CNIL, on a demandé l'autorisation d'utiliser un certain nombre de fichiers plus large que le fichier électoral et la CNIL délibère en ce moment sur cette demande-là.

Sur l'appel à candidatures pour le troisième collège, pour être précis ce collège rassemblera des chefs d'entreprise du quartier, des commerçants, des associations. En ce qui concerne les chefs d'entreprise, les artisans, les commerçants on va passer par les chambres consulaires puisqu'elles existent, il y a des courriers qui vont partir dans ce sens-là, pour les associations on prendra le fichier du Centre 1901. Sur les budgets aussi, l'argent qui sera dépensé est de l'argent public, donc le budget sera dépensé en répondant aux règles de dépenses de l'argent public. Cela va sans dire mais visiblement ça

va mieux en le disant donc je le réaffirme ici, les conseils consultatifs d'habitants proposeront aux élus une dépense correspondant à leur budget et les élus après prendront la décision, trancheront.

Vous dire que cette charte et ce règlement intérieur vont régler tous les problèmes rencontrés dans les conseils de quartiers actuels, je pense que ce serait vous mentir. Avec cette charte et ce règlement intérieur, il faut considérer qu'un dispositif technique derrière se met en place, un dispositif technique qui est destiné à répondre mieux et plus vite aux questions des habitants, que ce soit des habitants d'ailleurs siégeant dans les futurs conseils consultatifs d'habitants ou des habitants qui viennent dans les permanences des adjoints de quartiers qui ont démarré depuis quelque temps.

Un mot sur le journal des quartiers pour répondre à Edouard SASSARD. L'idée c'est quand même de professionnaliser un petit peu la chose, c'est-à-dire de prendre le déroulé d'un vrai journal avec un comité de rédaction qui décide du sommaire. Alors qui sera dans ce comité de rédaction ? J'ai envie de dire un peu les gens qui sont intéressés par la communication. On avait dans les conseils de quartiers actuels des gens qui s'occupaient de la lettre de quartier parce qu'ils s'étaient intéressés à la communication, donc là je pense qu'on va trouver des gens pour travailler autour de cela, des élus qui sont concernés directement par les dossiers étudiés dans les conseils consultatifs d'habitants et les services qui vont avec. Il s'agit d'avoir une meilleure information et il s'agit aussi de valoriser le travail des conseils consultatifs d'habitants en ayant un journal unique mais distribué à l'ensemble des Bisontines et des Bisontins.

Je voudrais aussi vous dire une chose, c'est que certes les conseils consultatifs d'habitants seront en nombre limité et donc par là même fermés. En revanche, les commissions pourront faire appel aux habitants qui ne seront pas inscrits dans les conseils consultatifs d'habitants ou aux habitants experts, aux habitants intéressés. Et puis une fois par an, le conseil consultatif d'habitants se réunira en plénière mais sous forme de forum annuel avec l'ensemble des habitants du quartier invités pour rendre compte en quelque sorte de leur travail et voir s'ils sont toujours en phase avec les habitants de leur quartier.

Voilà en gros ce que je voulais dire, juste vous rappeler que les conseils consultatifs d'habitants ne sont pas le seul organe de démocratie participative de la Ville, il en existe d'autres et il y en a probablement d'autres à créer. Je veux mettre juste l'accent sur le Conseil Bisontin des Jeunes, pourquoi ? Parce que vous avez ce soir sur vos tables les productions du Conseil Bisontin des Jeunes qui a fini ses travaux au mois d'octobre. Je vous demande de regarder cela avec attention, il y a beaucoup de bon travail. Et puis je voulais aussi remercier, puisque j'ai la parole, les services de la Ville qui ont beaucoup travaillé sur cette charte et sur ce règlement intérieur, je pense à Rodolphe DUMOULIN, je pense à Edmond CORNE, je pense au Cabinet, à Mireille TILAGONE, je pense à Pascale VINCENT, je pense à l'ensemble des agents du service et je vois Stéphane BERNARD en face de moi. Voilà en gros ce que je voulais vous dire en homme libre de gauche et de conviction.

M. LE MAIRE : Madame GELIN je vous redonne la parole quelques instants, si ce n'est pas trop long.

Mme Catherine GELIN : La vie de la cité, le premier qui en a parlé c'est Aristote, Rousseau a parlé de la démocratie participative beaucoup plus tard et c'est le fondateur de la République. Ce que je voulais dire, c'est que j'en reviens quand même à mon fichier, nous avons dans cette cité une diversité de personnes qui ne sont peut-être pas fichées à la CNIL ou je ne sais pas comment elles sont fichées...

M. LE MAIRE : Mais on n'est pas fiché à la CNIL Madame !

Mme Catherine GELIN : Non, mais qui ont une identité, je pense aux résidents du Foyer des Tilleuls qui ont participé très souvent et même de façon assidue aux travaux des commissions et qui ont apporté avec beaucoup de chaleur tout leur bon sens aux travaux du conseil. Donc ce sont des personnes qui sont en marge parce que ce sont des personnes qui sont dites travailleurs handicapés habitant dans des foyers d'hébergement de l'ADAPEI et ceux-ci étaient intégrés au quartier et aux réflexions et je me pose la question : est-ce que dans votre futur...

M. LE MAIRE : Pourquoi n'y seraient-ils plus ?

Mme Catherine GELIN : Y seront-ils ?

M. LE MAIRE : Didier GENDRAUD vous l'a dit, on ne prend pas le fichier électoral parce que justement dans le fichier électoral il y a plein de manques, entre autres toutes les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales. On va donc chercher un fichier plus large. Pour l'instant on cherche. On n'est pas fiché à la CNIL comme vous dites, la CNIL c'est la Commission Nationale Informatique et Libertés et elle donne l'autorisation ou non d'utiliser un fichier. On va chercher le fichier le plus large possible pour que chacun puisse être représenté et ensuite s'il apparaissait qu'un certain nombre de personnes comme celles que vous citez ne sont pas prises en compte, on peut faire une démarche aussi pour les prendre en compte puisque Didier vous a dit qu'il y avait aussi -il faut écouter- des démarches orales qui pouvaient être faites.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Merci Monsieur le Maire, je ferai très court. Je pense que le problème c'est surtout au niveau du nombre de collèges parce que la prise en compte de la diversité, je ne vois pas comment on va y arriver si par exemple vous souhaitez que les personnes d'origine «étrangère» participent bien entendu, qui paient les impôts locaux dans la ville, soient impliquées, et je suis vraiment très sensible à cela. Par contre comment allons-nous arriver à impliquer les personnes handicapées ?

M. LE MAIRE : Je viens de dire Madame, il y a un instant, qu'il y avait aussi en-dehors de tout cela des démarches orales qui pouvaient être faites en réponse à Mme GELIN qui évoquait les résidents des Tilleuls. J'ai dit et Didier GENDRAUD a acquiescé de la tête, que des démarches seront faites dans ces foyers pour avoir une information spécifique.

M. Didier GENDRAUD : Juste un point pour répondre à Catherine GELIN puisqu'on était ensemble au conseil de quartier des Tilleroyes. Nous avons, lorsque j'étais co-président du conseil de quartier des Tilleroyes, emmené ensemble les résidents des Tilleuls au conseil de quartier. Donc je ne pense pas qu'il soit question de revenir en arrière.

M. LE MAIRE : Oui c'est vrai que vous avez été ensemble, vous comme co-présidente habitant et Didier GENDRAUD comme co-président élu».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 contre : 8 Groupe UMP et Apparentés : Jean ROSSELOT, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Catherine GELIN, Michel OMOURI, Martine JEANNIN, Edouard SASSARD et Elisabeth PEQUIGNOT ; 2 groupe MODEM : Philippe GONON et Odile FAIVRE-PETITJEAN) décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral 18 novembre 2008.